

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Choix de l'attributaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du cinéma le Novelty

Séance du 03 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à dix-neuf heure et six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEO, Corinne BOYER, Gerard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Jacques FUMEX (pouvoir à M Jacques DRHOVIN), Didier BOURGEOIS (pouvoir à M Philippe EMIN)
Stéphane LYAUDET (pouvoir à Mme Claire BILLON-BERTHET), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Karine LIEVIN)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Jessie MARIN

Soit : 25 présents, 4 pouvoirs

Monsieur Philippe Emin, Maire, expose à l'assemblée que :

- par délibération n° 2021-014 du conseil municipal en date du 27 janvier 2021, la commune de Plateau d'Hauteville a décidé de déléguer sous forme d'affermage la gestion et l'exploitation du cinéma le Novelty
- conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, au terme de cette procédure, l'autorité exécutive de la commune saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé ;
- aux termes des négociations, le choix s'est porté sur l'offre du candidat Cinéode ayant présenté une offre répondant à l'ensemble des attentes de la commune au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire annexé à la présente).

- les pièces contractuelles comprennent : le contrat de délégation de service public et ses annexes ;
- l'autorité exécutive a transmis à l'Assemblée délibérante, le 18 mai 2021 (c'est-à-dire au moins 15 jours avant la date de la délibération) son rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat Cinéode et l'économie générale du contrat ;
- le contrat a pour objet la gestion et l'exploitation du cinéma le Novelty et qu'il présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 6 ans
- Début d'exécution du contrat : à compter du 1er juillet 2021
- Principales obligations du délégataire :
 - promouvoir, diffuser et développer le cinéma sur l'ensemble du bassin géographique de la commune et de ses alentours par l'exploitation d'une salle de cinéma située au 318 rue de la République, d'une capacité de 172 places, dont 5 emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.
 - assurer une programmation variée.
 - proposer un projet culturel qui doit répondre aux objectifs suivants : une offre du classement « Art et Essai », une collaboration avec les associations locales (H3S, Festival Nature, Théâtre...) et les relations de partenariats avec les commerces de la commune, une organisation de « séances scolaires » écoles primaires, collèges et centres de formation ; une réponse aux appels à projet de la commune, le département, la région notamment l'appel à projets « la Région fête son Cinéma », l'organisation en lien avec la commune et les partenaires locaux, à fréquence régulière, des séances de projection suivies d'interventions de personnalités représentatives sur des thématiques fortes et chères à la commune (Tourisme – Sports- Nature –forêt-filière bois et Pierre-Santé), l'accueil des équipes de cinéma lors des avant-premières ou de séances spéciales, la retransmission soit en direct, soit en différé, des spectacles d'opéra et de théâtre.
 - Exploiter un point de vente de confiseries / boissons.
 - Avoir une politique en termes de communication
- Dispositions financières :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Contribution forfaitaire annuelle de la commune	19 500€	39 000€	39 000€	39 000€	39 000€	39 000€	19 500€

Redevance pour occupation du domaine public versée par le concessionnaire : 5000€ par an (exonération en 2021) soit 27.500€ pour la durée totale du contrat.

Redevance variable sur chiffre d'affaires : 7% du CAHT si le chiffre d'affaires est supérieur à 40.000€

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu la troisième partie du code de la commande publique et notamment ses articles L. 3120-1 et suivants

Vu les articles L. 1411-1 et suivants et L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité technique émis le 11 décembre 2020,

Vu la délibération du n°2021-014 du conseil municipal en date du 27 janvier 2021 sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma le Novelty

Vu la date limite de réception des offres le 19 mars 2021

Vu l'avis de la CDSP en date du 07 avril 2021 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20210603-DE-2021-069-DE Date de télétransmission : 11/06/2021 Date de réception préfecture : 11/06/2021
--

Vu l'analyse des offres initiales ainsi que celles issues des phases de négociation

Vu le choix du délégataire effectué par Monsieur le Maire et son rapport annexé à la présente délibération sur le choix de l'attributaire de la délégation de service public et transmis aux membres de l'assemblée le 18 mai 2021

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 4 abstentions de M. Georges BERMOND, Mme Corinne BOYER, M. Humbert CRETIER, Mme Gaëlle FORAY.

- **APPROUVE** le choix de CINEODE en qualité d'attributaire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma le Novelty,
- **APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public de type affermage et de ses annexes visés par la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public de type affermage et les annexes s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

